

Agenda

13/11/2015:

Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : Dépôt auprès de la douane de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration Européenne des services pour les opérations intervenues en Octobre.

16/11/2015:

Employeurs assujettis à la Taxe sur les Salaires (entreprises exonérées de TVA) : Paiement de la taxe afférente aux salaires payés en Octobre.

30/11/2015:

Taxe sur les véhicules de sociétés

Cette taxe est due par les sociétés propriétaires ou utilisatrices de voitures particulières sur la période du 1^{er} Octobre 2014 au 30 Septembre 2015 **ou ayant loué des voitures pendant une durée supérieure à 30 jours consécutifs.**

Véhicules achetés avant le 1^{er} janvier 2007 &Taux de CO2 non reconnu	
Puissance fiscale	Tarif
< 3 cv	750 €
DE 4 à 6 cv	1 400 €
De 7 à 10 cv	3 000 €
De 11 à 15 cv	3 600 €
> 15 cv	4 500 €

Véhicules achetés en 2007 ou en 2008 &Taux de CO2 / carte grise	
Taux d'émission de CO2	Tarif par gramme
< 100g/an	2 €
100 g à 120 g	4 €
120 g à 140 g	5,5 €
140 g à 160 g	11,5 €
160 g à 200	18 €
200 g à 250 g	21,5 €
A 250 g	27 €



A savoir...

L'exil fiscal progresse encore

Face au ras-le-bol fiscal toujours plus de français choisissent de s'exiler. Le nombre de départs est en nette progression sur l'année 2013 (derniers chiffres fournis par Bercy); En effet cette année-là, 46.900 contribuables sont partis à l'étranger contre seulement 34.500 en 2012, soit une progression de plus de 35%. Parmi ces contribuables, 714 étaient redevables de l'ISF contre 620 en 2012.

Si l'on étudie des départs, il convient de s'intéresser aussi aux retours : malheureusement de ce côté-là aucune progression puisque si en 2012 103 redevables de l'ISF choisissaient de revenir sur le territoire, ils n'étaient plus que 74 en 2013....

Actualités

Il est temps de recruter votre premier salarié !

Une nouvelle aide à l'embauche a été mise en place par le gouvernement : d'un montant de 4.000 € sur deux ans, elle est versée par l'agence des services et de paiement (ASP). Cette aide concerne les contrats débutant **entre le 9 juin 2015 et le 8 juin 2016.**

Cette aide est réservée à l'embauche du premier salarié en CDI ou CDD de plus de douze mois. L'entreprise ne doit pas avoir été liée à un salarié par un contrat de travail poursuivi au-delà de la période d'essai, dans les douze mois précédant l'embauche du salarié pour lequel l'aide à la première embauche est demandée.

Procédures collectives : déclarer vos créances sur internet

La déclaration de créances est une formalité obligatoire pour les créanciers d'un débiteur qui fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, afin de pouvoir prétendre au règlement des sommes qui leur sont dues.

Depuis le 1^{er} Octobre 2015 vous avez la possibilité de revendiquer vos créances sur le site internet :

<http://www.creditors-services.com/>

Mise en place de la Déclaration Sociale Nominative : Remaniement du calendrier

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) devait être généralisée à toutes les entreprises françaises à compter du 1^{er} Janvier 2016. Finalement le Gouvernement semble faire marche arrière puisque Manuel Valls a annoncé lors du 70^{ème} Congrès de l'Ordre des Experts Comptables que « *la DSN sera déployée progressivement en 2016* ».

Depuis il a été annoncé que le Gouvernement proposerait un nouveau calendrier dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2016.

Ce redéploiement devrait permettre une généralisation de la DSN à compter de Juillet 2017.

